

APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné aux personnes intéressées :

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance du 16 décembre 2010, les règlements suivants:

RCA10 22018

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ARTÈRES COMMERCIALES

RCA10 22021

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Ledit règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 3 mars 2011 et entre en vigueur conformément à la loi.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal, situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 10 mars 2011.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Renseignements : 514 872-3431